

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional

Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences
Immersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie.

Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

Mission : Immersion dans des mondes sectoriels à travers la réalité virtuelle

AO – LOT3 – Prestation n°3.1 :

Équiper la Cité des Métiers d'une banque de vidéos métiers à 360°

I. **CONTEXTE ET ENJEUX**

Depuis plus de 14 ans, à l'initiative de la Ville de Marseille, La Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur est :

- accessible à tout public, gratuite, anonyme et sans rendez-vous,
- un lieu d'accueil et d'information sur les métiers, l'orientation, les formations, la recherche d'emploi et la création d'activité,
- un centre de ressources documentaires et numériques, d'aide à la recherche et à l'élaboration du projet professionnel.

Elle propose dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un service de proximité grâce à ses Centres Associés « Cité des Métiers » d'Aubagne, de Cavaillon, de Gap, d'Istres, de Martigues, de Sisteron et de Toulon.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à naviguer sur notre site internet : www.citedesmetiers.fr

L'appel à propositions Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Axe 5 / OT 10/ OS5a), répondant à l'appel Pi10.3-OS5a-2016 « Améliorer la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation tout au long de la vie » a permis à la Cité des Métiers de déployer sur la période 2019-2021 son nouveau projet régional : **ACTE'INOV** « Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences **I**mmersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie ». Celui-ci fait l'objet d'un co-financement : Conseil Régional – Région Sud, Ville de Marseille et Métropole Aix Marseille Provence. Il poursuit la dynamique amorcée en 2016 du renforcement et d'amélioration de la qualité de l'espace de conseil et de ressources de la Cité au service de tous les publics avec une spécificité de développement des services numériques.

Dans cet appel à propositions, la Cité des Métiers s'adresse à 2 catégories de publics :

- les partenaires : du site marseillais de la Cité des Métiers et de ses 7 Centres associés. Il s'agira, notamment par l'innovation, d'adapter l'offre de services et de partager une culture commune autour d'actions et de partenariats innovants.
- les bénéficiaires : le grand public fréquentant les lieux Cité des Métiers, participant aux événements et utilisant les outils d'informations numériques (scolaires, demandeur.se.s d'emploi, salarié.e.s, chef.fe.s d'entreprise, ...)

Ce projet s'inscrit également dans les orientations de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle. Ce qui est en cohérence avec l'expertise acquise ces dernières années par la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur via sa double-labellisation AFNOR « Égalité professionnelle » et « Diversité ». En effet, depuis son ouverture aux publics en 2005, la Cité des Métiers porte une attention particulière à la mixité des métiers, à l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et à la formation ; pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations. Ces axes seront traduits lors du déploiement de toutes les actions du projet, tout comme, l'axe du développement durable.

C'est dans ce contexte que la Cité des Métiers a lancé un appel d'offres pour proposer au sein de ses locaux son premier service de découverte des secteurs et des métiers par l'immersion au travers de casques à réalité virtuelle. Ce service sera intégré dans un espace numérique.

II. OBJECTIFS ET BÉNÉFICIAIRES

Les **objectifs** en se dotant de cet outil sont de :

- améliorer la visibilité et la lisibilité des métiers,
- mettre en lumière la richesse et la particularité des différents secteurs d'activités,
- désacraliser le monde de l'entreprise,
- ouvrir le champ des possibles,
- déconstruire les préjugés et les stéréotypes.

Les **partenaires** sont :

- les structures de l'Accueil-Information-Orientation (AIO),
- les acteurs du monde socio-économique,
- les institutionnels du territoire,
- le Service Public de l'Emploi (SPE),
- le Service Public Régional de l'Oriente (SPRO).

Les **publics ciblés** sont tous les publics de la Cité des Métiers :

- les conseiller.ère.s d'orientation et en évolution professionnelle pour découvrir le monde économique,
- les demandeur.euse.s d'emploi en recherche et en construction d'un projet professionnel,
- les scolaires pour la découverte des métiers et l'orientation,
- les salarié.e.s actif.ve.s en recherche d'orientation et/ou en reconversion,
- les porteur.euse.s de projets / Les futur.e.s créateur.rice.s d'entreprises,
- etc.

III. LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

L'utilisation des casques à réalité virtuelle se fera :

- principalement, dans les locaux marseillais de la Cité des Métiers,
- lors d'événements extérieurs à la Cité des Métiers,
- en région Provence-Alpes-Côte d'Azur via les Centres Associés Cité des Métiers.

IV. DÉTAILS, RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

1) DÉTAILS DE L'AO – LOT3 – Prestation n° 3.1

Prestation 3.1 : Equiper la Cité des Métiers d'une banque de vidéos métiers à 360°

Abonnement à un logiciel clé en main d'immersion dans des mondes sectoriels pour casques à réalité virtuelle

La Cité des Métiers souhaite se doter d'un logiciel compatible avec 10 casques à réalité virtuelle (type Oculus Quest et HTC Cosmos) afin de proposer à ses utilisateur.ice.s une banque de vidéos métiers à 360°. (Livraison souhaitée : Décembre 2019).

Nous souhaitons proposer aux publics :

- d'être en immersion complète dans un large panel de secteurs d'activité,
- dans chaque secteur d'activité, d'avoir la possibilité de découvrir plusieurs métiers (mission, compétences requises, formations nécessaires, etc.).

Ce service sera proposé dans et hors les murs de la Cité des Métiers, c'est-à-dire avec **un usage possible sans connexion à internet**.

Le service proposé sera de préférence un abonnement annuel reconductible pour 10 casques à réalité virtuelle.

➤ Missions du prestataire

- Aide à l'installation du logiciel,**
- Maintenance et service après-vente,**
- Une attention particulière sera apportée à ceux proposant une session de formation à l'usage du logiciel pour l'ensemble de l'équipe de la Cité des métiers (une quinzaine de collaborateurs.ices),**
- Une attention particulière sera apportée à la délivrance de statistiques utilisateurs : H/F, âge, etc.**

2) RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Au vue de la description du contenu et du déroulement de la mission, le prestataire retenu devra impérativement réaliser :

1. Un cahier des charges,
2. Des devis : datés, référencés, exprimés en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du.de la dirigeant.e de la structure,
3. Des factures : datées, référencées, exprimées en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du.de la dirigeant.e de la structure.

ATTENTION !!!

Tout devis et toute facture le cas échéant, devront mentionner la phrase suivante : « **Cette prestation externe est financée dans le cadre du programme FSE Région Sud ACTE'INOV : AO – LOT3 – Prestation n°3.1** »

V. DURÉE et CALENDRIER

1) DURÉE

Le marché sera d'une durée d'un an.

2) CALENDRIER

1. 30 Septembre 2019 : Lancement de l'Appel d'Offres,
2. 30 Octobre 2019 : Date limite de remise des offres,
3. A partir du 04 Novembre 2019 : Retours de la Cité des métiers aux prestataires-candidats,
4. Entre le 04 et 20 Décembre 2019 : Livraison et installation du logiciel dans les casques à réalité virtuelle, Formation de l'équipe à son usage.

VI. MODALITÉS ET MOYENS DE L'INTERVENTION

L'intervention du prestataire retenu sera formalisée dans le cadre d'une réponse par courriel et/ou d'une convention de prestation qui sera signée par la personne habilitée et par le Président de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette réponse courriel et/ou cette convention de prestation rappellera les objectifs de la commande, les résultats attendus ainsi que les modalités financières liées au déroulement de la convention.

VII. FINANCEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement pourra s'effectuer sur présentation d'une facture : 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

S'agissant d'un appel d'offres financé par le Fond Social Européen, le prestataire retenu s'engage à respecter les conditions de réalisation et de livraison précisées dans l'appel d'offres. En cas de sous-réalisation ou d'inadéquation de la prestation attendue, il serait soumis à une clause de réfaction du prix versé. (Cf. Annexe 1)

VIII. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

• **Délai de validité des offres**

La durée de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

• **Documents à produire par les candidat.e.s :**

1. Une proposition détaillée répondant à tous les points du présent cahier des charges,
2. Une proposition budgétaire précisant le détail des coûts relatifs aux honoraires de la prestation et l'ensemble des dépenses externes liés à la prestation (et le coût total de la proposition) en HT et TTC,
3. Le nombre de journées (en Jour/Homme) prévues affectées à la mission ainsi que la décomposition du nombre de journées pour chaque phase/poste/activité pour chaque action prévue dans ce cahier des charges (Cf. Point IV),
4. Le descriptif des compétences et moyens humains mis à disposition pour le bon déroulement de la mission et la justification d'une expertise sur le secteur (appel à la sous-traitance...),
5. 1 copie extrait Kbis,
6. 1 copie registre INSEE,
7. Le n° SIREN/SIRET de la structure candidate.
8. Une attestation de l'Administration des impôts et d'URSSAF prouvant que le.la candidat.e a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédente – À produire seulement dans le cas où le marché lui est attribué. Dans le cas où le.la candidat.e ne serait pas à jour de ses obligations fiscales et sociales, il ne pourra pas faire l'objet d'une convention avec la Cité des Métiers.
9. Les conditions d'envoi et de remise des propositions.

IX. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Pour analyser les offres et leurs pertinences au regard des besoins exprimés ci-dessus, la Cité des Métiers se basera sur les critères, la hiérarchie et la pondération suivants :

A. Critères de sélection - Prestataire n°3.1 : Service contemplatif clé en main d'immersion dans des mondes sectoriels à 360° pour casques à réalité virtuelle (/30 points)

CRITERES DE SELECTION	POINTS
Prix de l'offre¹	/ 8 points
Qualité (fond et forme) du service proposé	/ 7 points
Cohérence technique : pertinence méthode, expériences, moyens pour formation de l'équipe, mise à jour du logiciel,	/ 5 points
Assistance technique	/ 5 points
Réactivité - Délai de livraison	/ 3 points
Engagement du prestataire dans une politique interne de respect de l'environnement : utilisation de consommables recyclables, normes qualité, etc.	/ 1 point
Engagement du prestataire dans une politique interne d'égalité professionnelle, d'égalité des chances, de diversité et de RSE	/ 1 point
NOTATION	X / 30 points

La sélection du prestataire se fera via une analyse interne objective prenant en compte les divers critères ci-dessus, le tout amenant à une notation finale de chaque prestataire-candidat et permettant de sélectionner le.la prestataire retenu.e.

ATTENTION !!!

- **Le montant global maximal de la Prestation n°3.1 n'excédera pas 960€ HT (soit 1 200€ TTC)**

Au-dessus de ce montant, les offres seront considérées comme inacceptables et ne feront pas l'objet d'une notation par le jury.

- Les offres qui ne répondront que partiellement au cahier des charges ci-dessus seront considérées comme irrégulières et ne feront l'objet ni d'un examen ni d'une notation ni d'un classement.

¹ Calcul de la pondération du prix : (prix du moins disant/prix du candidat)*taux de pondération

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional
Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences
Immersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie.
Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

AO – LOT3 – Prestation n°3.1 :

Équiper la Cité des Métiers d'une banque de vidéos métiers à 360°

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Camille LECARDONNEL-VIDAL

Chargée de projets de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur

clecardonnelvidal@citedesmetiers.fr

04 96 11 62 76 / 06 47 93 55 95

Les offres devront être transmises avant :

le Mercredi 30 Octobre 2019 à 12h00 au plus tard

à l'adresse-mail ci-dessus.

Pour retrouver l'ensemble de nos appels d'offres : [CLIQUEZ-ICI](#)

la cité
des Métiers

de Marseille
et de Provence
Alpes Côte d'Azur

© 2019 Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le projet ACTE'INOV est financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Social Européen

Structure labélisée



ORIENTATION
POUR TOUS
sans discrimination ni préjugés
sur les formations et les métiers.



Osez le mix
LE MIX ENTRE LES METIERS

Dans le cadre de



Avec le soutien de



REGION
SUD
PROVENCE
ALPES
COTE D'AZUR



MAIRIE
MARSEILLE
PROVENCE



WWW.CITEDESMETIERS.FR



Annexe 1 : CLAUSES FINANCIÈRES

Article 1 – Réfaction de prestation

En application de l'article 28 du CCAG-TIC - en cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges, mais qu'elle peut être reçue en l'état, la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de réduire le montant des prestations à verser au Titulaire correspondant à la part des coûts supplémentaires induits par la réalisation défectueuse.

Article 2 – Rejet de prestation

En cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges - la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de ne pas verser le montant des prestations au Titulaire, en application de l'article 28 du CCAG, à la condition que la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que les prestations ne peuvent être admises en état, même après ajournement² ou avec réfaction.

² Si la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que la prestation ne peut être admise qu'après certaine « mise au point », il peut être décidé d'ajourner la réception de la prestation.